



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Lille, le **28 SEP. 2023**

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre de l'instruction de votre dossier de déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-6 du code de l'environnement, concernant :

**« L'aménagement de la zone de baignade – Base de Loisirs des Prés du Hem sur la commune d'Armentières »,**

je vous confirme que vous bénéficiez d'un **accord tacite**.

Cet accord est basé sur le dossier reçu le 22 mars 2023.

L'Unité police de l'eau devra être avertie de la date du démarrage des travaux. Vous voudrez donc bien nous communiquer cette date sur la base du modèle joint.

Copies du récépissé et de ce courrier seront adressées à la mairie d'Armentières pour affichage pendant une durée minimale d'un mois. Ces deux documents seront mis à la disposition du public sur le site internet de la préfecture du Nord durant une période d'au moins six mois.

Conformément à l'article L514-6 du code de l'environnement, la présente décision est soumise à un contentieux de pleine juridiction. Elle peut être déférée à la juridiction administrative compétente, le tribunal administratif de Lille dans les délais prévus à l'article R514-3-1 du même code :

1° Par les tiers intéressés en raison des inconvénients ou des dangers que le fonctionnement de l'installation présente pour les intérêts mentionnés aux articles L211-1 et L511-1 dans un délai de quatre mois à compter du premier jour de la publication ou de l'affichage de ces décisions ;

2° Par le demandeur, dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle la décision lui a été notifiée.

.../...

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE  
Service Planification, aménagement et habitat  
à l'attention de Monsieur Benoît BLAZEJEWSKI  
2 boulevard des Cités Unies  
CS 70043  
59040 LILLE CEDEX

Réf. : **964/PE**

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)

La présente décision ne vaut qu'au titre I du livre II du code de l'environnement et ne dispense pas le pétitionnaire d'obtenir les autorisations relatives aux autres réglementations, notamment au titre de l'urbanisme, des espèces protégées, ...). Elle ne vous autorise pas non plus à intervenir sur le patrimoine des personnes publiques ou privées sans leur autorisation.

L'unité Police de l'Eau se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable  
du Service Eau Nature et Territoires,  
Le chef de la cellule  
« Police de l'eau »  
P  
Lionel STANSLAVE  
Hélène SOLVES

Copie à la Mission Métropole de la DDTM



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

**A ENVOYER IMPÉRATIVEMENT A L'UNITÉ POLICE DE L'EAU**

**« L'aménagement de la zone de baignade – Base de Loisirs des Prés du Hem sur la commune  
d'Armentières »**

MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE

Le pétitionnaire ci-dessus dénommé déclare<sup>1</sup> :

- démarrer les travaux à la date du
- avoir achevé les ouvrages à la date du

**A retourner dûment complété à :**

↳ DDTM du Nord  
Service Eau Nature et Territoires – Unité Police de l'Eau  
62, boulevard de Belfort - CS 90007  
59042 LILLE cedex

Ou à l'adresse mail suivante :

**ddtm-pe@nord.gouv.fr**

1 Déclaration à faire au démarrage, à la réception, ainsi qu'à chaque reprise après interruption des travaux





**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Lille, le **28 SEP. 2023**

Monsieur le Maire,


Je vous prie de trouver sous ce pli, conformément à l'article R. 214-37 du code de l'environnement, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par la MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE le 22 mars 2023 concernant l'opération suivante : « **L'aménagement de la zone de baignade – Base de Loisirs des Prés du Hem** » ;

Vous trouverez également, pour affichage en mairie durant une période de un (1) mois minimum, copie de la décision de monsieur le Préfet concernant cette déclaration.

A l'issue de cet affichage, je vous saurais gré de bien vouloir me retourner un certificat d'affichage correspondant signé (à l'adresse indiquée ci-dessous).

L'unité Police de l'Eau, en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (Tél. 03.28.03.84.17 ; mail : ddtm-pe@nord.gouv.fr).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de ma considération distinguée.

La Responsable  
du Service Eau Nature et Territoires,  
**Le Chef de la cellule  
« Police de l'Eau »**  
  
**Lionel STANSLAVE  
Hélène SOLVES**

Copie à la Mission Métropole de la DDTM

Monsieur le Maire  
4 place du Général de Gaulle  
BP 20119  
59427 ARMENTIÈRES CEDEX

Réf. : **965/PE**

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex

Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)



**PRÉFET  
DU NORD**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires et de la mer**

Lille, le **28 SEP. 2023**

Monsieur le Président,

Je vous prie de trouver, sous ce pli, un exemplaire du dossier de déclaration déposé par la **MÉTROPOLE EUROPÉENNE DE LILLE** en date du 22 mars 2023 ainsi que la copie de la confirmation de la décision de Monsieur le Préfet concernant l'opération suivante : **« L'aménagement de la zone de baignade – Base de Loisirs des Prés du Hem sur la commune d'Armentières »**.

L'Unité Police de l'Eau en charge de l'instruction de ce dossier, se tient à votre disposition pour tout renseignement complémentaire (tél. 03 28 03 84.17 – mail : [ddtm-pe@nord.gouv.fr](mailto:ddtm-pe@nord.gouv.fr)).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes salutations distinguées.

La Responsable  
du Service Eau Nature et Territoires,

*Le chef de la cellule*  
« Police de l'Eau »

*Lionel STANISLAVE*  
Hélène SOLVES

Monsieur le Président de la CLE du Sage Deûle Marque  
Métropole Européenne de Lille  
Direction Eau et Assainissement  
2 boulevard des Cités Unies  
CS 70043  
59040 LILLE

Réf. : **966/PE**

Adresse : 62 Boulevard de Belfort, CS 90007 - 59042 LILLE Cedex  
Tél. : 03 28 03 83 00

Horaires d'ouverture et modalités d'accueil sur : [www.nord.gouv.fr](http://www.nord.gouv.fr)

Suivez-nous sur : [facebook.com/prefetnord](https://facebook.com/prefetnord) - [twitter.com/prefet59](https://twitter.com/prefet59) - [linkedin.com/company/prefethdf/](https://linkedin.com/company/prefethdf/)